

# Fonds des Gee-Gees

Révisé en novembre 2008



## **Fonds des Gee-Gees**

(Révisé en novembre 2008)

### **HISTORIQUE**

Le fonds a été créé en 2003 après qu'une entente ait été signée entre le Service des sports et la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO). À la suite d'un référendum, les frais accessoires remis aux Service des sports ont augmenté, et il fut décidé qu'une partie de cet argent retournerait aux étudiants, par l'entremise d'activités créées par leurs associations étudiantes respectives. Le tout dans le but d'augmenter la participation des étudiants sur le campus, via différentes activités physiques.

### **Article 1 – MANDAT**

- 1.1 Le Fonds des Gee-Gees a pour objectif de promouvoir et de soutenir la fierté et le sentiment d'appartenance des étudiants envers l'Université en encourageant les élèves à s'impliquer, par l'entremise d'événements organisés par les associations étudiantes, par le Service des sports et/ou par la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa, lors des événements sportifs interuniversitaires des Gee-Gees qui se déroulent sur le campus de l'Université d'Ottawa.

### **Article 2 – LE FONDS**

- 2.1 Le fonds des Gee-Gees est financé uniquement par les frais accessoires remis au Service des sports. Le fonds est divisé de la façon suivante: 40% est réservé pour les entités étudiantes accréditées et 60% est réservé aux événements conjoints de la FÉUO (V.-p. social) et du Service des sports.
  - 2.1.2 La directrice adjointe du Service des sports, Communication et Marketing, sera responsable de l'attribution des fonds.
- 2.2 Le fonds est disponible uniquement pour des événements sans but lucratif conjointement ou lors d'un match interuniversitaire à domicile des Gee-Gees.
  - 2.2.1 Si l'activité génère des profits pour les entités étudiantes accréditées, le Service des sports et la FÉUO se réservent le droit de refuser le paiement du fonds à l'association.
- 2.3 Les représentants des entités étudiantes accréditées qui font affaire avec le Service des sports doivent occuper le poste de V.-p. social, président ou son équivalence.
- 2.4 Tous les fonds doivent être utilisés entre le 1er mai et le 30 avril (année financière) de l'année académique en cours.
- 2.5 Le fonds des Gee-Gees ne peut être utilisé pour l'une des raisons suivantes
  - Achat d'alcool
  - Dettes accumulées

- Frais d'annulation
- Événements à but lucratif
- Intérêts accumulés
- Déplacement non lié à un match des Gee-Gees

### **Article 3 – CRITÈRE DE FINANCEMENT**

- 3.1 Seules les entités étudiantes accréditées en bon terme avec la FÉUO peuvent faire une demande pour obtenir de l'aide du fonds des Gee-Gees.
- 3.2 Les entités étudiantes accréditées doivent contacter la Directrice adjointe du Service des sports, Communication et Marketing, afin de discuter des événements et des dates.
- 3.3 L'aide financière provenant du fonds des Gee-Gees sera accordée uniquement à des événements qui ont pour thème central les matchs interuniversitaires des Gee-Gees. Le financement pour d'autres événements est laissé à l'approbation et à la discrétion de la Directrice adjointe du Service des sports, Communication et Marketing et du V.-p. social de la FÉUO.
- 3.4 Toutes les demandes doivent inclure une copie dûment remplie du formulaire de demande du fonds des Gee-Gees, une brève description de l'événement incluant le nombre de participants et son lien avec un événement interuniversitaire des Gee-Gees, ainsi qu'un budget détaillé indiquant clairement les dépenses et les revenus anticipés. (Annexes 1 et 2)
- 3.4.1 Le formulaire de demande doit être signé par le V.-p. social, le président de l'entité étudiante ou un représentant désigné, et doit être approuvé par le V.-p. social de la FÉUO et la Directrice adjointe du Service des sports, Communication et Marketing.
- 3.5 Le fonds des Gee-Gees apportera une aide financière en vue des dépenses qui suivent, mais cette aide n'est pas limitée à celles-ci:
- Billets pour un événement sportif
  - Attirail des Gee-Gees
  - Nourriture
  - Location des installations de l'Université d'Ottawa
  - Matériel publicitaire
  - Frais du Service des sports
- 3.5.1 La Directrice adjointe du Service des sports, Communication et Marketing et le V.-p. social peuvent accepter ou refuser une demande à leur discrétion.
- 3.6 Toute demande d'aide provenant du fonds doit être remise à la Directrice adjointe du Service des sports, Communication et Marketing.
- 3.6.1 Les billets pour un événement interuniversitaire des Gee-Gees inutilisés doivent être retournés au Service des sports au plus tard deux jours après l'événement, faute de quoi l'entité

étudiante devra payer pour tous les billets.

#### **Article 4 – FONDS EXCÉDENTAIRE**

- 4.1 Si tous les fonds ne sont pas attribués au cours de l'année financière, ces fonds seront ajoutés à ceux de l'année suivante.

#### **Article 5 – RAPPORTS/ÉVALUATIONS**

- 5.1 Chaque projet ou événement est sujet à une évaluation faite par le Service des sports et la FÉUO.
- 5.2 Tous les demandeurs ou projets qui reçoivent un soutien financier du fonds des Gee-Gees doivent soumettre un rapport lorsque l'activité ou le projet est terminé. Ce rapport sera utilisé par le Service des sports pour évaluer l'attribution des fonds au cours de la présente année.
- 5.2.1 Le rapport doit être remis à la Directrice adjointe du Service des sports, Communication et Marketing et au V.-p. social de la FÉUO au plus tard un mois après la fin du projet ou de l'activité.
- 5.3 Le Service des sports se réserve le droit de retenir 100% du soutien financier accordé jusqu'à ce qu'il reçoive le rapport de l'activité.
- 5.4 Le rapport doit inclure l'information suivante (prière de résumer l'information afin que le rapport n'ait pas plus de deux pages):
- Le demandeur et la fréquence de demandes (ex : Première utilisation du fonds cette année.)
  - Détails sur la façon dont le fonds des Gee-Gees contribue à l'activité ou au projet
  - Nombre de participants
  - Budget final indiquant les autres sources de financement et de soutien financier pour l'événement ou le projet (autres commanditaires)
  - Lieu de l'activité
  - Description de l'activité (préciser l'événement sportif et les événements parallèles)
  - Faits saillants de l'événement

#### **Article 6 – RÉVISION**

- 6.1 Les fonds disponibles, le processus d'attribution et le cadre du financement aux entités étudiantes accréditées seront revus annuellement par le Service des sports et la FÉUO avant la fin de l'année financière.
- 6.2 En marge de cette révision, un rapport financier et procédural pour l'année qui se termine sera

produit.

## ANNEXE 1: Formulaire de demande pour le Fonds des Gee-Gees

Date de demande:	
Faculté ou Association:	Représentant:
Adresse:	
Numéro de téléphone:	Courriel:
Match à domicile des Gee-Gees (Ex : hockey (M) vs Toronto):	Date du match des Gee-Gees:
Détails sur l'événement (description, nombre de participants, de quelle façon l'activité contribuera à l'augmentation de la fierté et du sentiment d'appartenance envers les Gee-Gees)	
Items demandés (indiquer le montant ex: 200\$ et 50 bâtons d'encouragement):	
Montant en argent _____	Bâtons d'encouragement _____
Peinture pour le visage _____	T-shirts _____
Billets (20 minimum) _____	

Pour être éligible, la demande doit satisfaire les conditions suivantes:

- L'événement proposé vise à soutenir les Gee-Gees de l'Université d'Ottawa et concorde avec un match à domicile des Gee-Gees
- La demande a été reçue au moins deux semaines avant l'événement
- L'Association ou la Faculté est en bon terme

**À noter: L'argent du fonds ne peut pas être utilisé pour acheter de l'alcool.**

Toutes les demandes doivent inclure les informations suivantes:

- La description de l'événement incluant la façon dont ce dernier contribuera à augmenter le sentiment d'appartenance et de quelle façon il contribuera à encourager les Gee-Gees. Le nombre de participants prévus doit aussi être indiqué.
- Un budget indiquant les dépenses et les revenus, ainsi que toutes autres ressources financières (incluant la contribution du Fonds des Gee-Gees).
- Le formulaire du Fonds des Gee-Gees dûment rempli.

\_\_\_\_\_  
Représentant de l'Asso./Fac.

\_\_\_\_\_  
Représentant du Service des sports

\_\_\_\_\_  
V.-p. social de la FÉUO

### Pour usage interne

Demande: <input type="checkbox"/> Approuvée <input type="checkbox"/> Refusée	
Détails:	Initiales:

## ANNEXE 2: Exemple d'un budget

### Revenus

	<u>QTÉ</u>	<u>Coût</u>	
Vente de billets	100	3.00\$	300.00\$
Contribution Fonds Gee-Gees			900.00\$
Contribution de la Faculté			500.00\$
			Total: 1700.00\$

### Dépenses

Billets	100	3.00\$	300.00\$
Pizza et liqueur	100	5.00\$	500.00\$
T-Shirts Gee-Gees	100	5.00\$	500.00\$
Bâtonnets d'encouragemen	100	1.00\$	100.00\$
Affiches et brochures			200.00\$
Location de salle			100.00\$
			Total: 1700.00\$

Grand Total: 0.00\$

## **ANNEXE 3: Suggestions d'événements (idées et exemples)**

### **Événement 1**

- Une heure de patinage libre pour tous les participants durant l'heure précédant un match de hockey féminin ou masculin des Gee-Gees
- Assister à la partie de hockey tout en portant son propre gilet des Gee-Gees et ayant en main des bâtonnets d'encouragement
- Location de la Galerie, utilisée comme salle VIP
- Party pizza d'après-match. Chaque participant a droit à une pointe de pizza et un breuvage.

### **Événement 2**

- Tournoi de basketball opposant les étudiants et les professeurs au pavillon Montpetit
- Billets pour le programme double de basketball
- Pizza pour tous les participants
- T-shirts des Gee-Gees à porter lors des matchs
- Bâtonnets d'encouragement pour faire du bruit lors des matchs
- L'annonceur-maison annoncera le résultat du tournoi entre les professeurs et les étudiants
- Course à obstacles opposant professeurs et étudiants durant la demie

### **Événement 3**

- Tournoi de volleyball au gymnase du pavillon Montpetit
- Billets pour le match de volleyball féminin
- Pizza et liqueur pour tous les participants présents au match
- Présentation de l'équipe gagnante du tournoi et des prix durant une pause

### **Événement 4**

- Party d'avant-match – hot dogs et liqueurs gratuits pour tous les participants
- Autobus gratuit vers le parc Lansdowne pour assister à un match de football des Gee-Gees
- T-shirt des Gee-Gees pour tous les participants
- Loge privée au parc Lansdowne pour tous les VIP et/ou les gagnants d'un tirage

*\*Ces événements ne sont que des suggestions. Soyez imaginatifs! C'est à vous de trouver la meilleure façon pour que les étudiants de votre faculté participent.*



## **ANNEXE 4: Coordonnées importantes**

Julie Tam

Services des sports – Directrice adjointe, Communication et Marketing

562-5800 poste 6753

[jtam@uottawa.ca](mailto:jtam@uottawa.ca)

Joël Larose

FÉUO – V.-p. social

562-5800 poste 4579

[vp.social@sfuo.ca](mailto:vp.social@sfuo.ca)

Luc Payer

Service des sports – Agent principal des réservations

562-5948

[sportres@uottawa.ca](mailto:sportres@uottawa.ca)